

LABELS, CERTIFICATIONS et DÉMARCHES PERFORMANTES

- Rendre nos bâtiments plus performants sur les plans qualitatifs, énergétiques et environnementaux est un enjeu majeur.
- Les certifications et les labels permettent de disposer de garanties pour un bâtiment de qualité, confortable, sain et économe, au delà des demandes réglementaires.

CERTIFICATIONS ET LABELS

En complément des avantages constructifs, énergétiques, environnementaux, les signes de qualité tels que les certifications et les labels permettent :

- au maître d'ouvrage d'être aidé pour formuler ses besoins et ses choix et de cibler le résultat qu'il veut atteindre.
- aux professionnels d'être guidés et parfois accompagnés lors de la conception et/ou de la construction du bâtiment. Cet accompagnement peut être technique et aussi financier.
- de vérifier la performance globale du bâtiment via des objectifs communs de qualité et ainsi de faire reconnaître et valoriser la qualité de l'ouvrage.

Lors de cette démarche volontaire, le respect des engagements est contrôlé par un certificateur (organisme indépendant). Dans le cas des labels encadrés par les pouvoirs publics, cet organisme doit être accrédité par le COFRAC* et avoir signé une convention avec les pouvoirs publics (ce qui n'est pas toujours le cas dans le cas d'un label privé).



* : En France le COFRAC est l'unique instance reconnue par l'État pour délivrer des accréditations.



Une certification peut conduire à devoir entreprendre des démarches ou présenter un surcoût initial. Ce surcoût est toutefois largement compensé par les économies réalisées au cours des années d'exploitation de l'opération.

Qualité de la construction

CERTIFICATION	LABEL
■ Une certification est une démarche précise encadrée par la loi, qui dépend d'un règlement appartenant à un organisme certificateur et qui atteste de la maîtrise des techniques homologuées	■ Un label garantit un niveau de qualité selon un cahier des charges défini par l'organisme (privé ou public) à l'origine du label.

SIGNE D'ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Les signes de qualité, labels, mentions, certifications sont des engagements pouvant porter sur de nombreux domaines :

- la qualité de l'organisation du professionnel et des services clients,
- la qualité technique de la construction,
- la qualité de l'isolation, de la ventilation,
- l'évaluation des confort acoustiques,
- l'évaluation du confort thermique...

QUELQUES EXEMPLES de Mentions, Certifications et Labels (liste non exhaustive)

■ La mention **RGE** « Reconnu Garant de l'Environnement » a été mise en place pour aider les particuliers à identifier des professionnels compétents et investis dans une démarche de qualité en matière de performance énergétique.

Trois objectifs ont été à l'origine de la création de cette mention :

- aider les professionnels du bâtiment à monter en compétence ;
- permettre aux particuliers et maîtres d'ouvrage d'identifier les professionnels les plus compétents ;
- permettre la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de performance énergétique.



Les exigences de la charte RGE travaux sont traduits en un dispositif réglementaire et définissent les exigences de l'éco-conditionnalité des aides publiques pour certains travaux de rénovation énergétique. Une mention RGE études existe également concernant les professionnels de la maîtrise d'œuvre et est obligatoire pour obtenir certaines aides de l'ADEME.

■ Certifications



NF Habitat

Cette certification dépend du code de la consommation ; elle est élaborée en concertation avec les professionnels et les représentants des consommateurs, pour attester de la qualité du logement (Logements neufs et rénovation).



NF HQE Bâtiment Tertiaire

La certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires - Neuf ou Rénovation permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques. (Tertiaire, neuf et rénovation).

■ Labels

BBCA

Ce label Bâtiment bas carbone de l'Association BBCA, est entré en vigueur en mars 2016. Il atteste de la faible empreinte carbone d'un bâtiment. (Construction Neuve & Rénovation).



Effinergie

Label « Efficacité énergétique » des bâtiments pour des bâtiments confortables et respectueux de l'environnement.

E+C-

Ce label atteste du respect des bonnes pratiques « énergétiques et environnementales » mises en place : énergie positive et à faible empreinte carbone. (Construction neuve : maison individuelle, logement individuel, habitat groupé, logement collectif, tertiaire, construction commerciale et de service).



effinergie
rénovation

effinergie Patrimoine
(EXPERIMENTAL)



Informations complémentaires :

<https://www.ademe.fr/>

<https://renovation-info-service.gouv.fr/>